

## Compte-rendu du Conseil municipal du 28 octobre 2011

Le vingt-huit octobre deux mil onze, à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle 15, sous la présidence de Christian BREC, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 24 octobre 2011.

**Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé : 15**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de conseillers présents : 12**

**Présents :** Pierre ARRAUD, Jérôme COURET, Pierre CUEVAS, Franck LEROY, Bernard MARGOT, Eric REIGNOUX, Isabelle TEINTURIER, Pierre LEVEL, Jean-François MERCIER, Thierry BARBIER, Patrick ISAMBERT, Christian BREC.

**Absents :** Guy TRINQUART, Pascal MAZINGUE (ayant donné pouvoir à Bernard MARGOT), Jean-Claude BOURGOIN (ayant donné pouvoir à Jérôme COURET).

Secrétaire de séance : Jean-François MERCIER.

### 1- Vote des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux :

Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de recréer des commissions communales et de désigner de nouveaux délégués aux syndicats intercommunaux.

#### - Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe le nombre des membres du C.C.A.S. à sept, dont trois seront désignés par lui-même et trois par le Maire, Président de droit du C.C.A.S.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, élit Isabelle TEINTURIER, Bernard MARGOT et Pierre LEVEL membres du C.C.A.S.

#### - Communauté de communes de la Marche Occitane :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, élit Christian BREC et Thierry BARBIER, délégués titulaires, et Jean-François MERCIER et Isabelle TEINTURIER, délégués suppléants.

#### - Commission communale des affaires scolaires et sociales :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, élit Isabelle TEINTURIER, Pierre LEVEL et Bernard MARGOT, membres de cette commission, présidée par le Maire.

#### - Commission communale d'appels d'offres et des budgets :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, élit Thierry BARBIER, Jean-François MERCIER et Eric REIGNOUX, membres de cette commission, présidée par le Maire.

#### - Commission communale de l'information et de la communication :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, élit Thierry BARBIER, Franck LEROY et Patrick ISAMBERT, membres de cette commission, présidée par le Maire.

#### - Commission communale des fêtes, cérémonies et affaires culturelles :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, élit Jean-François MERCIER, Patrick ISAMBERT, Pierre ARRAUD, Pierre CUEVAS et Franck LEROY, membres de cette commission, présidée par le Maire.

#### - Commission communale des travaux :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, élit Jean-François MERCIER, Guy TRINQUART, Pierre CUEVAS et Eric REIGNOUX membres de cette commission, présidée par le Maire.

#### - Commission communale du fleurissement, des espaces verts et des maisons fleuries :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, élit Patrick ISAMBERT, Pierre ARRAUD, Pierre CUEVAS et Bernard MARGOT, membres de cette commission, présidée par le Maire.

#### - Commission communale de la gestion du patrimoine :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, élit Thierry BARBIER, Jean-François MERCIER, Patrick ISAMBERT et Franck LEROY, membres titulaires de cette commission et Guy TRINQUART, Pierre ARRAUD, Pierre CUEVAS et Isabelle TEINTURIER, membres suppléants. Cette commission est présidée par le Maire.

#### - Commission communale de la jeunesse, des sports et des activités de loisirs :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, élit Jean-François MERCIER et Jérôme COURET, membres titulaires de cette commission, et Pierre ARRAUD et Eric REIGNOUX, membres suppléants de cette commission, présidée par le Maire.

#### - Conseil d'administration du collège de Saint-Benoît-du-Sault :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, élit Isabelle TEINTURIER et Eric REIGNOUX, délégués titulaires de ce Conseil d'administration, et Jean-François MERCIER et Thierry BARBIER, délégués suppléants de ce Conseil d'administration.

#### - Conseil d'école du R.P.I. Parnac / Saint-Benoît-du-Sault :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, élit Isabelle TEINTURIER et Jean-François MERCIER, délégués titulaires au Conseil d'école du R.P.I.

**- Correspondants pour le Ciné Mobile :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Christian BREC et Bernard MARGOT, correspondants pour le Ciné Mobile.

**- Correspondant Défense :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne, Pierre ARRAUD, correspondant Défense titulaire, et Jérôme COURET, correspondant Défense suppléant.

**- Représentants de la commune à l'Institut Médico Educatif de Le Blanc (Atout Brenne) :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, élit Patrick ISAMBERT et Eric REIGNOUX, délégués titulaires à l'I.M.E. du Blanc (Atout Brenne).

**- Association de la maison d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA) du canton de Saint-Benoît-du-Sault :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, élit Pierre ARRAUD, délégué titulaire à la MARPA, et Patrick ISAMBERT, délégué suppléant à la MARPA.

**- Office de tourisme du canton de Saint-Benoît-du-Sault :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, élit Thierry BARBIER, délégué titulaire à l'Office de tourisme.

**- Association des plus beaux village de France :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Pierre ARRAUD, délégué à l'Association des plus beaux villages de France.

**- Association de programmation d'un centre culturel et touristique du prieuré de Saint-Benoît-du-Sault :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, élit Christian BREC et Thierry BARBIER, délégués titulaires à cette association.

**- Regroupement pédagogique intercommunal Parnac / Saint-Benoît-du-Sault :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, élit Thierry BARBIER, Isabelle TEINTURIER, Patrick ISAMBERT et Eric REIGNOUX, délégués titulaires au R.P.I. Parnac / Saint-Benoît-du-Sault.

**- Syndicat intercommunal du collège de Saint-Benoît-du-Sault :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, élit Christian BREC et Isabelle TEINTURIER, délégués titulaires à ce syndicat.

**- Syndicat intercommunal d'électrification de la région d'Argenton :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, élit Jean-François MERCIER et Jérôme COURET, délégués titulaires, et Thierry BARBIER et Pierre CUEVAS, délégués suppléants au SIERA.

**- Syndicat des transports scolaires de Saint-Benoît-du-Sault :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, élit Isabelle TEINTURIER et Bernard MARGOT, délégués titulaires à ce syndicat.

**- Syndicat intercommunal de voirie du canton de Saint-Benoît-du-Sault :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, élit Pierre CUEVAS, délégué titulaire à ce syndicat.

**- Syndicat mixte de gestion de l'assainissement autonome dans l'Indre :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, élit Pierre CUEVAS, délégué titulaire, et Bernard MARGOT, délégué suppléant à ce syndicat.

**- Syndicat mixte du Pays Val de Creuse - Val d'Anglin :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, élit Thierry BARBIER et Christian BREC, délégués titulaires, et Pierre CUEVAS et Eric REIGNOUX, délégués suppléants à ce syndicat.

**- SYMCTOM du Blanc :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, élit Jérôme COURET, délégué titulaire, et Isabelle TEINTURIER, déléguée suppléante, au SYMCTOM.

**2- Décisions modificatives budgétaires :**

- Afin de régler les intérêts d'une échéance d'emprunt au budget principal pour la somme de 137,20 €, le Conseil municipal, par 13 voix pour et une abstention, décide de modifier le budget comme suit :

- article 66111 : + 140 €

- article 6419 : + 140 €

- Afin de régler des travaux effectués par le syndicat de voirie du canton de Saint-Benoît-du-Sault en 2009 et 2010 pour la somme de 55 500 €, le Conseil municipal, par 12 voix pour, une voix contre et une abstention, décide modifier le budget principal comme suit :

- compte 2031 : - 20 068,64 €

- compte 204158 : + 36 068,64 €

- compte 2111 : - 16 000,00 €

- Pour recevoir le produit de la vente de la zone artisanale A à la communauté de communes de la Marche Occitane, il faut mettre ce produit au chapitre 024 en recette d'investissement, l'excédent prévisionnel du budget action économique augmente d'autant et passe à 49 246,58 €.

Il faut cependant annuler des loyers impayés pour la somme de 11 769,39 €. L'excédent prévisionnel de fonctionnement est diminué et ramené à 9 377,31 €.

Le Conseil municipal, par 13 voix pour et une abstention, décide de modifier le budget comme suit :

- compte 024 : + 14 546,18 €

- compte 673 : + 9 377,31 €

### **3- Délibération demandée par le SIERA :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite Monsieur le Préfet pour le reversement par le S.D.E.I. de la taxe locale d'électricité à la commune d'un montant de 3 269,60 € et accepte le reversement de ce montant au SIERA au titre de la participation des communes, comme le préconise la Chambre régionale des comptes, dès encaissement de cette taxe par la commune.

### **4- Devis pour l'achat d'une cuve à fuel, devis pour l'installation des décorations de Noël, et vote du plan de financement pour l'acquisition de matériel informatique après acceptation du devis :**

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 13 voix pour et une voix contre, retient le devis proposé par la société MARLIM, de Saint-Sulpice-les-Feuilles (87), pour l'acquisition d'une cuve à fuel, pour la somme de 1 813,14 € T.T.C.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, retient le devis proposé par la SPIE Ouest-Centre pour la pose et la dépose des décorations de Noël, pour la somme de 1 471,08 € T.T.C.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, retient le devis proposé par la S.A.R.L. CHARRON-BARRIAU, de Châteauroux, pour le renouvellement du parc informatique de la mairie, pour la somme de 3 980,77 € H.T. et adopte le plan de financement suivant :

- subvention F.A.R. demandée au Conseil général : 1 194,23 € H.T. (30 %)
- dotation d'équipement des territoires ruraux : 1 592,31 € H.T. (40 %)
- fonds propres commune : 1 194,23 € H.T. (30 %)

### **5- Commission intercommunale des impôts directs :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide proposer au Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Marche Occitane, Anne BARBIER, domiciliée à Saint-benoît-du-Sault (36), et André HERVÉ, domicilié à Rueil-Malmaison (92), membres titulaires de cette commission, et, Jean-Claude JOLY, domicilié à Saint-Benoît-du-Sault (36), et Christian WODRINSKI, domicilié à Paris, membres suppléants de cette commission.

### **6- Vote des subventions aux associations :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide verser :

- 70 € à l'A.N.A.C.R.,
- 200 € à Aide à Domicile Service,
- 200 € à l'ASSIDO,
- 70 € à l'Amicale des donneurs de sang,
- 100 € à CHORANIMUS,
- 80 € au club de cyclisme,
- 800 € au comité de foire ovine,
- 700 € au comité de foire bovine,
- 200 € à la coopérative scolaire,
- 30 € à la Croix Rouge Française,
- 90 € à l'ensemble vocal du Boischaut Sud,
- 70 € à la F.N.A.C.A.,
- 800 € à Familles Rurales,
- 80 € à la gymnastique volontaire,
- 800 € à la Compagnie des songes,
- 300 € à la Compagnie du paysage,
- 100 € au Temps des Loisirs,
- 75 € au Mudo Club 36,
- 40 € au Secours Catholique,
- 40 € au Secours Populaire,
- 50 € à TELETHON ACARGENE,
- 500 € au Tennis Club,
- 200 € à l'U.N.S.S.,
- 150 € à ST BE BAD (Badminton),
- 2 000 € à TUTTI ARTI.

**Le Maire,**